



## BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 10 octobre 2017

### **À propos du droit d'expression des salariés dans l'entreprise**

Le Quotidien de la Réunion dans son édition du lundi 16 octobre rappelait bien à propos une décision de la Cour de Cassation (Cass. Soc. Du 27,9,2017, Z 16-17,934 et M 16-30-268) concernant le droit des salariés à exprimer publiquement leur désaccord en matière de gestion de leurs dirigeants, même en employant un ton déplacé ou inapproprié (après tout Macron se permet bien à propos des manifestants ouvriers de parler de « bordel » et de « fainéants » !). Seule peuvent être sanctionnés les injures ou diffamations.

Voilà une position qui pourra être utilisée utilement par les travailleurs et les militants trop souvent sanctionnés, voire licenciés pour avoir contesté l'autoritarisme ou les décisions injustes des patrons. Faisons respecter notre droit à l'expression libre dans les entreprises. Il est temps d'en finir avec le droit d'un seul à décider pour tous !

### **Aucune, aucune négociation avec ce gouvernement !**

Suite aux fortes mobilisations des fonctionnaires du 10 octobre, le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin, a annoncé qu'il recevrait les syndicats des fonctions publiques lundi 16 octobre.

Il a expliqué que « les fonctionnaires, qui verront leur CSG augmenter au 1er janvier mais qui ne bénéficieront pas de la baisse des cotisations salariales, auront des compensations grâce à une baisse des cotisations, pour ceux qui en payent, et au versement d'une prime. Des mesures qui devraient être pérennes ». (Le Figaro du 16 octobre 2017).

La CGT qui est la première organisation syndicale du secteur a appelé les fonctionnaires à la vigilance. En effet les salaires des employés de l'État ont vu leurs rémunérations baisser en 2015 et n'augmenter que de 0,6 % en 2016, loin donc de compenser le coût de la vie.

Quant aux promesses du gouvernement, les fonctionnaires, comme tous les autres travailleurs, ont toutes les raisons de s'en méfier. Macron n'avait-il pas annoncé pour 2018 la baisse de la taxe d'habitation ? Il a repoussé sa décision en 2019. Par contre, il a confirmé l'augmentation d' 1,7 % de la CSG ainsi que la suppression de 120 000 emplois chez les fonctionnaires.

Darmanin, en recevant les syndicats, espère les endormir pour mieux faire passer la pilule amère de l'austérité aux travailleurs de l'État.

Eh bien, ces derniers ne doivent lui faire aucune confiance. Ils doivent au contraire maintenir leur mobilisation pour obliger Macron et ses ministres à remballer leurs sales projets !

### **La CGT Intérieur Reunion communique :**

La fin d'année approche concernant les primes ... et son cortège d'interrogations, de supputations et de non-dits.

A ce titre, la CGT vous transmet en pièce jointe l'instruction ministérielle sur le CIA pour 2017.

Comme vous le savez, le CIA (complément indemnitaire annuel) est le second volet du régime RIFSEEP avec celui de l'IFSE (indemnité de fonction, sujétion et expertise), versée mensuellement.

Désormais les personnels techniques et SIC relèvent également du RIFSEEP et sont donc "éligibles" au CIA. Il n'y a donc plus de TMO et RO pour certains grades comme c'était le cas encore l'année dernière.

Le CIA est toujours aussi injuste et la CGT dénonce très fortement son existence. Le CIA, c'est l'évolution de la célèbre réserve d'objectifs (RO). Il constitue une prime facultative qui peut être accordée à des agents en fonction de leur mérite, de leur engagement personnel et de leur atteinte d'objectifs,

**La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

notamment sur des missions qui n'étaient pas prévues au cours de l'entretien d'évaluation. Nous, à la CGT, on l'appelle « la prime à la tête du client ».

Instrument de management, ce genre de prime flottante entraîne toujours des problèmes dans les équipes de travail lors de son attribution. Pourquoi un agent que l'autre ? La CGT refuse la division entre les agents.

La CGT revendique la répartition égalitaire de cette prime entre tous les agents.

La CGT refuse d'entrer dans ce jeu malsain où l'administration invite les organisations syndicales à choisir à sa place. La CGT dit que c'est à l'administration (chefs de service, SG) de prendre ses responsabilités en décidant du montant de primes attribué à chacun des agents.

Il faut se rappeler que, depuis des années, chaque agent a été soumis à la RGPP, la MAP, la loi NoTRE, la RéATE, le PPCR, le PPNG. Maintenant c'est la moulinette du programme "Action publique 2022".

Derrière tous ces sigles, c'est le siphonage des effectifs, une augmentation de la charge de travail, une difficulté à accomplir ses missions. Tous les fonctionnaires sont donc soumis à des effets de surcharges directs ou indirects.

L'administration aurait pu faire un geste de reconnaissance de la conscience professionnelle des agents en revalorisant de manière substantielle les montants possibles des primes, mais elle n'a pas fait ce choix.

Comme elle n'a pas fait le choix d'accroître les taux de promotion ; comme la poursuite du gel du point d'indice ; comme le choix de rétablir le jour de carence. comme la suppression de 120 000 postes dans la fonction publique, etc

Plus que jamais, l'heure est à la mobilisation de tous.

### **Grève à Air Mauritius : les pilotes font reculer la direction**

À Maurice, la direction d'Air Mauritius avait décidé non seulement de supprimer le privilège des billets gratuits en classe affaire pour les pilotes, mais elle payait aussi deux pilotes en-dessous des salaires négociés par la Fédération Internationale des Syndicats de Pilotes de Ligne.

La réaction des pilotes d'Air Mauritius ne s'est pas faite attendre, trois pilotes se sont mis en arrêt maladie suite à quoi Air Mauritius décidait d'en licencier deux, le gouvernement soutenant la compagnie en retirant leur permis de séjour aux deux pilotes qui étaient étrangers ! C'était sans compter sur la solidarité des autres pilotes qui sont allés manifester leur colère et leur solidarité avec leurs collègues sanctionnés devant la Cour suprême et qui se firent porter pâle à leur tour à une quinzaine bloquant ainsi au sol de nombreux vols de la compagnie à Maurice et à l'étranger, faisant perdre ainsi à Air Mauritius 1 millions d'euros.

La direction de la compagnie mauricienne faisait alors machine arrière, réintérait les pilotes licenciés « sans leur demander des excuses ». Preuve était faite que, même face à un patron de combat et confrontés à des injustices flagrantes, les travailleurs, quand ils sont solidaires et déterminés, peuvent avoir le dernier mot !



Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.  
Venez nombreux !

**La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68